



INTRODUCTION

Odile DROUILLY
Directrice-adjointe du CAUE 95

PEUT-ETRE VOUS ETES VOUS INTERROGES SUR LE POINT D'INTERROGATION PAR LEQUEL SE TERMINE L'INTITULE DE LA CONFERENCE D'AUJOURD'HUI ?

Ce point d'interrogation n'est pas une erreur de frappe, il est tout à fait volontaire et signifiant.

En effet, nous avons souhaité aborder aujourd'hui cette question des relations entre le plan local d'urbanisme et le patrimoine architectural, urbain et paysager **dans une démarche d'échanges et des questionnements** et non pas avec une approche dogmatique ou doctrinaire.

Cette approche nous a semblé la plus juste pour trois raisons.

Du fait d'abord de **la nature réglementaire du plan local d'urbanisme**.

Il s'agit en effet d'un document de planification urbaine de droit commun qui n'est pas dédié à la protection du patrimoine, à la différence des dispositifs spécifiques comme les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (ex zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) et les secteurs sauvegardés. Dans un PLU, l'objectif patrimonial doit être confronté de façon équilibrée avec les autres enjeux de développement durable de la commune : mixité urbaine et sociale, renouvellement et développement urbain, contraintes environnementales. Comment fait-on ?

Du fait également des questions que pose **la notion même de patrimoine**.

Le patrimoine est aujourd'hui au cœur des débats locaux. Mais les avis sont partagés : trop ou pas assez de patrimoine, le patrimoine contributeur du lien social ou repli identitaire, facteur de dynamisme ou traduction d'un point de vue nostalgique. Pourquoi et comment protéger le patrimoine et qu'est ce qui est patrimoine?

Du fait enfin de ce qui constitue **la mission du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement**.

Le CAUE, comme son nom l'indique, est là pour conseiller, c'est-à-dire, et c'est que dit la loi qui a créé les CAUE, pour développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation des élus, des professionnels et des particuliers dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il ne s'agira donc pas aujourd'hui de vous donner en trois heures la réponse à cette problématique, mais de vous faire partager des expériences, d'entendre vos questions, et de dialoguer ensemble.

CONCRETEMENT COMMENT VA SE DEROULER LA MATINEE QUE NOUS ALLONS PASSER ENSEMBLE ?

Dans un premier temps, nous rappellerons pour les communes présentes dans cette salle qui n'ont pas encore élaboré leur plan local d'urbanisme **ce que dit le code de l'urbanisme de la relation PLU/patrimoine architectural, urbain et paysager**. Comme vous pourrez le constater, il en dit très peu, d'où, effectivement, de nombreuses questions ... Une petite précision : nous avons volontairement exclu de notre sujet le **patrimoine écologique** non parce qu'il ne compte pas, mais parce qu'il est suffisamment complexe et sa prise en compte suffisamment récente pour qu'il justifie d'une conférence à lui tout seul.

Dans un deuxième temps nous donnerons la parole à **des communes et des bureaux d'étude** qui, dans des contextes diversifiés, ont intégré la prise en compte du patrimoine dans leur PLU. Il nous a semblé essentiel d'avoir ces points de vue croisés et complémentaires : le « pourquoi et à quelle fin ? » des élus et le « comment ? » des bureaux d'étude.

Dans un troisième temps, nous débattons à partir de ces témoignages et de vos questions. Il est certain que dans un temps aussi court, nous n'épuiserons pas le sujet. Mais si cette conférence permet d'identifier plus précisément les points qui méritent d'être creusés et d'ouvrir des pistes de réflexion communes qui pourront ensuite être travaillées ensemble sous des formes diverses : ateliers, conseils, autres conférences... nous n'aurons pas perdu notre temps.